



Kit de Ressources du Plan d'Application Chiffré



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Implication des Parties Prenantes dans les Plans d'Application Chiffrés de la Planification Familiale

Cadre en quatre étapes pour impliquer de manière significative les parties prenantes dans le processus de PAC

Produit par

K4Health
Knowledge for Health

familyplanning2020.org/cip

Remerciements

Cet outil a été rendu possible grâce au soutien du peuple américain par l'intermédiaire de Knowledge for Health (K4Health) de l'Agence américaine pour le développement international dans le cadre de l'accord de coopération n° AID-OAA-A-1300068 avec l'Université Johns Hopkins. K4Health est soutenu par l'Office pour la population et la santé reproductive, le Bureau de la santé mondiale de l'Agence américaine pour le développement international et dirigé par le Centre Johns Hopkins des programmes de communication (Center for Communication Programs) en collaboration avec FHI 360, IntraHealth International et Management Sciences for Health.

Les informations contenues dans ce document ne représentent pas forcément les points de vue et positions de l'Agence américaine pour le développement international, du gouvernement américain ou de l'Université Johns Hopkins.

Contactez-nous

Knowledge for Health (K4Health)
Johns Hopkins Center for
Communication Programs
111 Market Place, Suite 310
Baltimore, Maryland 21202
Tél.: 410-659-6300
www.k4health.org

Table des matières

Aperçu du guide	4
À propos de ce guide	4
Destinataires du guide	4
Comment utiliser ce guide ?	4
Concepts d'implication des parties prenantes	5
Qu'est-ce qu'une partie prenante ?	5
Qu'est-ce que l'implication des parties prenantes ?	5
Pourquoi l'implication des parties prenantes est-elle importante ?	5
Cadre d'implication des parties prenantes	6
Étape 1 : ÉTUDE DE LA PORTÉE	6
Étape 2 : CARTOGRAPHIE	9
Tâche 1 : Identification des parties prenantes potentielles	9
Tâche 2 : Analyse des parties prenantes	10
Tâche 3 : Classement des parties prenantes	12
Étape 3 : PLANIFICATION	13
Étape 4 : GESTION	14
Annexes.....	16
Annexe 1 : Concepts supplémentaires d'implication des parties prenantes	16
Annexe 2 : Modèle d'étude de la portée de l'implication	18
Annexe 3 : Modèle de matrice des parties prenantes	19
Annexe 4 : Partie d'un modèle de plan d'implication des parties prenantes	20
Annexe 5 : Liste de contrôle de l'implication des parties prenantes	22
Liste de figures, encadrés et tableaux	
Figure 1 : Cadre d'implication des parties prenantes	6
Encadré 1 : Leçons apprises des relations entre le gouvernement et les bailleurs de fonds	7
Encadré 2 : Niveaux de participation dans l'implication des parties prenantes	8
Encadré 3 : Quelques parties prenantes de la planification familiale	9
Figure 2 : Cartographie des parties prenantes	11
Tableau 1 : Approches et méthodes d'implication des parties prenantes	14
Encadré 4 : Utilisation des réunions périodiques du suivi pour l'implication continue des parties prenantes	15

Aperçu du guide

À propos de ce guide

Ce guide fait partie d'une série d'outils contenus dans le kit de ressources du Plan d'application chiffré (PAC). Il fournit des orientations et des outils pratiques et systématiques sur les modalités d'implication et de gestion efficaces des parties prenantes pendant les trois phases du processus de PAC : la planification, le développement, et l'exécution.

Le guide offre tout d'abord un aperçu des concepts d'implication des parties prenantes, y compris la manière dont une implication efficace des parties prenantes peut contribuer à la réussite des PAC. Il guide ensuite l'utilisateur tout au long d'un processus d'implication en quatre étapes :

Étape 1 : Étude de la portée : déterminer la portée de l'engagement

Étape 2 : Cartographie : choix des parties prenantes clés

Étape 3 : Planification : élaboration d'un plan d'implication des parties prenantes

Étape 4 : Gestion : gestion du processus d'implication

Des informations supplémentaires sur le processus PAC sont disponibles dans l'outil *Processus en 10 étapes pour la planification, le développement, et l'exécution du PAC*.

Destinataires du guide

Ce guide a été élaboré pour les équipes de travail des PAC et les individus directement impliqués dans les PAC et peut être utilisé pendant les trois phases du PAC : la planification, le développement, et l'exécution. Les rôles spécifiques des différents membres des équipes de travail des PAC en ce qui concerne la gestion de l'implication des parties prenantes sont répartis comme suit :

- Au cours de la phase de planification, la personne en charge du PAC est responsable de l'implication des parties prenantes.
- Pendant la phase d'exécution (une fois que l'équipe PAC est formée), le chef de projet chargé de la coordination et de la gestion du processus de développement complet du PAC est directement responsable de l'implication des parties prenantes — en collaboration avec les autres membres de l'équipe de développement du PAC, en particulier l'agent de coordination du ministère de la santé, le responsable de l'équipe de soutien technique et le conseiller en plaidoyer.
- Enfin, au cours de la phase de mise en œuvre, l'agent de coordination gouvernemental désigné en charge de la coordination des parties prenantes gère le processus d'implication.

Tout au long de ce guide, la personne désignée pour gérer le processus d'implication des parties prenantes est appelée « le délégué », quelle que soit la phase du PAC.

Des informations détaillées sur les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe du PAC sont fournies dans le document, *Préparer des Plans d'Application Chiffrés : Rôles et Responsabilités des Equipes*.

Comment utiliser ce guide ?

Les concepts et approches de ce guide sont fondés sur les meilleures pratiques d'implication des parties prenantes, et sur les expériences en termes de planification, de développement et d'exécution des PAC. Toutefois, il n'existe pas de modèle unique d'implication des parties prenantes — le processus décrit dans ce guide peut et doit être adapté aux besoins de pays, parties prenantes et situations spécifiques. Assurer une implication adéquate exige de faire preuve de discernement et de poser les bonnes questions pour déterminer les moyens d'implication des parties prenantes les plus appropriés et les plus adaptés au contexte.

Concepts d'implication des parties prenantes

Qu'est-ce qu'une partie prenante ?

Dans le contexte des PAC, une partie prenante est un individu, un groupe ou une institution qui participe, s'intéresse, possède des connaissances approfondies ou du pouvoir et de l'influence sur les programmes de planification familiale dans le pays. Il peut s'agir des personnes qui ont une influence directe sur la réussite du plan ou des personnes affectées par le plan, que ce soit de manière positive ou négative. Les parties prenantes peuvent être le personnel des ministères ou des institutions gouvernementales, des parlementaires, des bailleurs de fonds, des partenaires d'exécution (généralement les organisations à but non lucratif), des entreprises à but lucratif, des organismes de recherche et de formation, des organismes de réglementation, des utilisateurs de services de planification familiale et des membres de la communauté. Chaque sous-groupe de population visé par le plan (par exemple, les jeunes, les femmes atteintes du VIH/SIDA, les femmes des milieux ruraux, les femmes vivant avec un handicap) doit être représenté.

Qu'est-ce que l'implication des parties prenantes ?

L'implication des parties prenantes est le processus systématique et stratégique d'identification et d'intégration des individus, groupes et organismes dans les phases de planification, de développement et d'exécution du PAC. L'implication des parties prenantes est un processus de changement guidé par trois principes fondamentaux : appropriation et responsabilité partagées ; inclusivité et représentation ; et transparence. Pour réussir la mise en œuvre du PAC, il faut reconnaître les intérêts, les influences et les contributions de ces parties prenantes et en tirer parti. Sans une implication significative des parties prenantes, un PAC a peu de chance de réussir. Pour de plus amples informations sur les principes et concepts fondamentaux de l'implication des parties prenantes, voir l'**Annexe 1**.

Pourquoi l'implication des parties prenantes est-elle importante ?

Le principal objectif de l'implication des parties prenantes est de favoriser la mise en place d'un plan conduit par le gouvernement mais orienté vers la nation. Un plan orienté vers la nation est un plan dans lequel toutes les parties prenantes partagent la responsabilité et la responsabilisation de ce dernier, en particulier lorsqu'une grande variété de ressources financières et techniques est nécessaire pour atteindre les objectifs d'une nation. Par conséquent, même si le gouvernement est aux commandes, il est important que le processus de développement soit réellement inclusif et éclairé par diverses parties prenantes du pays pour garantir une mise en œuvre réussie du plan. Par exemple, un plan qui implique uniquement le gouvernement, les bailleurs de fonds et les organisations non gouvernementales internationales — et qui exclut donc les organisations non gouvernementales locales, le secteur privé et les membres de la communauté — ne reconnaît pas le rôle essentiel joué par l'ensemble des acteurs et risque de contribuer de manière insuffisante aux objectifs nationaux.

Dans l'idéal, au cours du processus de PAC, toutes les parties prenantes doivent travailler en collaboration pour repositionner la planification familiale en termes de politique, de programme et de prestation de services, et pour coordonner et mettre en œuvre une stratégie de planification familiale uniforme. Lorsqu'ils travaillent de façon coordonnée, ces acteurs clés peuvent concentrer leur élan, leurs ressources et leur énergie sur le même objectif. Cela peut permettre d'améliorer les performances du programme, d'optimiser l'utilisation efficace des ressources limitées et de faciliter le partage des informations pour résoudre les problèmes éventuels.

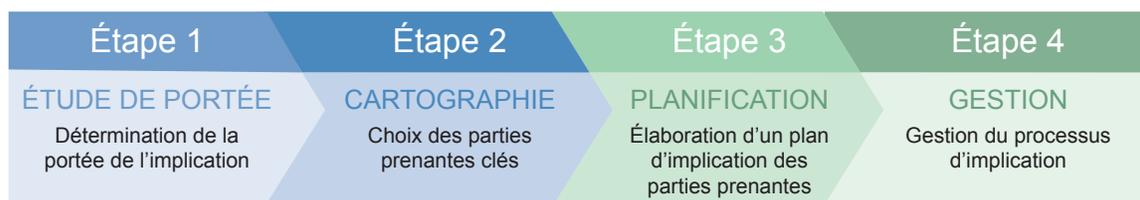
Étant donné que l'implication concerne tout type de parties prenantes, celles-ci auront des attentes, des intérêts et des préoccupations différents vis-à-vis du PAC. Une implication significative des parties prenantes nécessite de reconnaître ces différences et d'être capable de les gérer efficacement au fil du temps. Une

implication précoce, ciblée et continue des parties prenantes donnera lieu à des politiques, des programmes et des services mieux planifiés et mieux informés, car elle permet de rationaliser leur développement, de faciliter la prise de décision en fonction des réalités et de garantir la coopération entre les parties intéressées et la convergence de leurs intérêts.

Cadre d'implication des parties prenantes

L'implication efficace des parties prenantes suit un cadre systématique en quatre étapes : l'étude de la portée, la cartographie, la planification et la gestion (**Figure 1**). Ces étapes commencent lors de la phase de planification du PAC, mais doivent être répétées et ajustées tout au long du processus de PAC afin d'atteindre les objectifs uniques et d'obtenir les résultats souhaités des différentes parties prenantes à chaque phase du PAC.

Figure 1 : Cadre d'implication des parties prenantes



Étape 1 : ÉTUDE DE LA PORTÉE

La première étape d'une implication efficace des parties prenantes consiste à énoncer clairement les objectifs et résultats souhaités de l'implication de ces parties prenantes. Essentiellement, les objectifs de l'implication reflètent la réponse à la question : *Que voulons-nous réaliser en impliquant les parties prenantes ?* Les objectifs de l'implication et les résultats souhaités doivent être conformes à la logique globale et à ce qui est censé être réalisé dans chaque phase du PAC. La portée de l'implication qui en découle permettra de cibler les futures étapes de cartographie, de planification et de gestion des parties prenantes. L'étape d'étude de la portée a lieu vers le début de chaque phase du PAC, en particulier à la Phase 1, Étapes 1 et 2 : Obtention de l'adhésion, et Élaboration d'une feuille de route et sécurisation des ressources, respectivement ; à la Phase 2, Étape 3 : Réalisation d'une analyse situationnelle ; et à la Phase 3, Étape 8 : Mise en place et gestion des mécanismes institutionnels pour l'exécution, de l'outil *Processus en 10 étapes*.

Des exemples d'objectifs d'implication conformes à chaque phase sont présentés ci-après et expliqués plus en détails en **Annexe 2**.

Phase 1 : Planification

S'assurer de l'adhésion du gouvernement à un PAC. Dans certains pays, la sensibilisation et le soutien du gouvernement à un PAC sont insuffisants. Par conséquent, le premier objectif sera de garantir leur adhésion. Un aspect de l'obtention de l'adhésion du gouvernement exige des relations coordonnées entre le gouvernement et les bailleurs de fonds. **L'ENCADRÉ 1** fournit un résumé des principales considérations.

ENCADRÉ 1 Leçons apprises des relations entre le gouvernement et les bailleurs de fonds

Il a été démontré que des relations efficaces entre le gouvernement et les bailleurs de fonds améliorent le processus de PAC, du développement à l'exécution et au suivi des progrès. De bonnes relations peuvent déboucher sur des possibilités accrues de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités. Inversement, des relations tendues peuvent entraîner des retards importants ou des occasions manquées en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de santé reproductive d'un pays. Quelles sont les caractéristiques d'une relation efficace entre le gouvernement et les bailleurs de fonds et que pouvons-nous apprendre des pays où ces relations ont influencé de manière significative et positive la mise en œuvre du PAC ?

K4Health a interviewé des parties prenantes clés de la planification familiale en Éthiopie, au Népal et au Sénégal pour comprendre leurs points de vue sur les relations entre le gouvernement et les bailleurs de fonds dans chaque pays. Des agents de coordination du gouvernement ainsi que des représentants de bailleurs de fonds ont été interviewés. Bien que chaque pays ait connu des avancées variables en ce qui concerne la mise en œuvre du PAC et les indicateurs de planification familiale, des leçons communes ont été tirées des relations entre le gouvernement et les bailleurs de fonds et la manière de renforcer l'implication de ces importantes parties prenantes.

La leçon la plus commune portait sur l'importance d'un processus dirigé par le ministère avec un fort soutien des bailleurs de fonds au début du processus du PAC. Un leadership fort du gouvernement et une implication active des parties prenantes, comme cela a été le cas au **Népal** pendant des décennies, sont un impératif pour cultiver un engagement fort et durable du gouvernement et des bailleurs de fonds. En outre, la présence d'un agent de coordination au sein du gouvernement, comme au **Sénégal**, est essentielle pour développer et maintenir une approche globale d'implication efficace des parties prenantes. En **Éthiopie**, des relations fortes entre la société civile, les bailleurs de fonds et le gouvernement soutiennent les efforts de coopération.

Quel que soit le nombre de parties prenantes, le processus de PAC est plus bénéfique lorsque tous les acteurs s'engagent dans le processus du début à la fin. Une vision claire au sein du gouvernement et un mécanisme clairement défini d'échange des connaissances constituent la base du développement et de la mise en œuvre réussis du PAC. Une liste de « considérations clés » peut aider les pays à discuter de toutes les opportunités, lacunes et défis associés au développement et à l'exécution de PAC. La liste suivante n'est pas exhaustive mais elle constitue un point de départ pour établir ou améliorer les relations entre le gouvernement et les bailleurs de fonds — qu'un pays entame tout juste des discussions internes ou réexamine l'approche d'implication des parties prenantes.

- Définir une vision claire au sein du leadership gouvernemental pour le(s) programme(s) national/nationaux de planification familiale et/ou de santé reproductive
- Désigner un agent de coordination gouvernemental chargé de la direction et de la gestion des relations avec les bailleurs de fonds dans le cadre du plan d'implication des parties prenantes
- Identifier un agent de coordination des bailleurs de fonds qui joue un rôle précis dans le plan d'implication des parties prenantes
- Élaborer un plan officiel écrit pour les réunions régulières entre le gouvernement et les bailleurs de fonds et d'autres mécanismes de partage axés sur la mobilisation des ressources (état, progrès, lacunes et prévisions/planification)
- Mettre en place un mécanisme pour l'implication régulière et inclusive des parties prenantes, en mettant l'accent sur les relations entre le gouvernement et les bailleurs de fonds et sur la mobilisation des ressources (par exemple, par l'intermédiaire d'un comité technique ou d'un comité de pilotage)
- Mettre en place un mécanisme permettant d'examiner régulièrement les progrès accomplis dans le cadre du PAC grâce auquel les représentants du gouvernement et des bailleurs de fonds peuvent travailler à un consensus sur les rapports
- Identifier un consultant indépendant qui participera aux réunions entre les gouvernements et les bailleurs de fonds, et peut aider à éviter la discrimination et à soutenir une transparence accrue

Phase 2 : Développement

Favoriser la compréhension entre les parties prenantes de la raison d'être du PAC (c'est-à-dire formuler le « quoi » et le « pourquoi » du PAC). Dans certains cas, le gouvernement peut avoir approuvé le développement du PAC, mais les parties prenantes ne comprennent peut-être pas encore la raison d'être de leur participation ou de leurs rôles et responsabilités dans l'effort.

Phase 3 : Exécution

Aligner les priorités des parties prenantes en matière de programmes avec celles du PAC. L'exécution du PAC nécessite l'implication de toutes les parties prenantes pour aligner collectivement les ressources et les efforts en vue de la mise en œuvre des activités décrites dans le plan. Lorsque cela n'est pas fait, l'importance du PAC est non seulement réduite, mais cela signifie également que les ressources limitées ne sont pas utilisées de façon optimale, ce qui peut réduire l'efficacité du PAC.

Questions à poser pendant l'élaboration des objectifs de l'implication :

1. Qu'espère-t-on obtenir en impliquant les parties prenantes ?

2. À quel niveau doit-on impliquer les parties prenantes ?

Le niveau de participation peut varier pendant le processus (voir **Encadré 2**). Généralement, le niveau de participation des parties prenantes dans le processus du PAC est collaboratif, de façon à obtenir un plan pertinent et propre au pays.

3. Dans quelle mesure faut-il impliquer le grand public ?

Par exemple, faut-il consulter les membres de la communauté et comment ?

4. Dans quelle mesure les parties prenantes doivent-elles être impliquées dans la prise de décision ?

Par exemple, quelles parties prenantes doivent participer à la prise de décision ? Et à quel(s) moment(s) du processus de PAC ? Comme indiqué ci-dessus, bien que la participation des parties prenantes au processus d'élaboration du PAC soit souvent collaborative, ce qui signifie que les parties prenantes participent activement à la prise de décision, la décision finale appartient le plus souvent au gouvernement.

5. De quelles ressources (financières et humaines) disposons-nous pour le processus d'implication ?

En fonction du niveau de participation, les coûts et l'investissement en temps de l'implication — à la fois du gouvernement et des parties prenantes — peuvent être élevés.

6. Quelles sont les plateformes existantes pour l'implication des parties prenantes ?

Par exemple, si un pays possède des groupes de travail techniques pour la planification familiale, alors l'implication peut s'appuyer sur les structures existantes.

ENCADRÉ 2 Niveaux de participation dans l'implication des parties prenantes

INFORMER : La communication est à sens unique, du groupe de travail du PAC aux parties prenantes, afin d'informer sur l'avancement du processus d'élaboration du PAC ; aucune contribution n'est sollicitée.

CONSULTER : Les parties prenantes peuvent donner leur avis et faire des suggestions, mais n'ont pas de pouvoir décisionnel.

COLLABORER : Les parties prenantes participent activement au processus, y compris à la prise de décision.

Étape 2 : CARTOGRAPHIE

La deuxième étape de l'implication des parties prenantes consiste à choisir les acteurs clés à impliquer dans le processus de PAC. Il s'agit d'identifier les parties prenantes potentielles, d'analyser leur niveau d'intérêt, leurs préoccupations et leur capacité à influencer sur les résultats du processus PAC, puis de les classer selon leur niveau d'implication. Cette mesure favorise l'implication stratégique en garantissant que sont ciblés les bons participants et qu'aucun groupe n'est exclu par inadvertance.

Tâche 1 : Identification des parties prenantes potentielles

Selon la phase du PAC, la personne désignée responsable de l'implication des parties prenantes, ci-après appelée « le délégué », travaille avec d'autres parties prenantes pour créer ou réviser et mettre à jour une liste de personnes, groupes et institutions pertinents à impliquer dans le processus du PAC. Le délégué utilise la portée de l'implication établie à l'étape 1 : Étude de la portée, pour s'assurer que le processus d'identification des parties prenantes est ciblé et pertinent. Par exemple, le fait que le PAC se limite au secteur de la santé ou s'inscrive dans une démarche multisectorielle permettra de juger de la nécessité d'identifier des parties prenantes extérieures au secteur de la santé.

L'encadré 3 recense différents types de parties prenantes qui sont généralement impliquées dans la planification familiale. Cette liste peut servir de point de départ pour identifier les parties prenantes potentielles. Les parties prenantes peuvent également être identifiées à l'occasion de consultations, de suggestions d'autres parties prenantes, d'appels publics à la participation ou de revues de la littérature réalisées dans le cadre de l'analyse de situation à l'étape 3 de l'outil *Processus en 10 étapes*.

Une fois que toutes les parties prenantes potentielles ont été identifiées, il est nécessaire de créer une matrice des parties prenantes (**Annexe 3**). Les coordonnées (c-à-d, nom, adresse, courriel et numéro de téléphone) et les raisons de l'inclusion (c-à-d., organisation non gouvernementale avec un réseau de cliniques de planification familiale ou institution en charge de la formation des infirmières/sages-femmes) de chaque partie prenante doivent être enregistrées dans cette matrice.

ENCADRÉ 3 Quelques parties prenantes de la planification familiale

Membres du Parlement

Gouvernement central

Ministère de la Santé, ministère des Finances, ministère de l'éducation, ministère de la planification, ministère de la Jeunesse, ministère de la parité

Gouvernement sous-national

Organismes de santé publique

Autorités des produits alimentaires et pharmaceutiques, centrales d'achat de médicaments, bureau des statistiques, organismes de recherche

Partenaires de développement/bailleurs de fonds

Secteur à but non lucratif

Organisations non gouvernementales, groupes de société civile locaux (y compris responsables de groupes de jeunes/associations de jeunes)

Secteur privé (à but lucratif)

Conseils religieux et juridiques

Associations professionnelles

Associations de gynécologie-obstétrique, associations de sages-femmes et d'infirmières, associations de pharmaciens

Établissements de formation initiale ou continue

Prestataires, superviseurs, administrateurs d'installations

Membres/organisations de la communauté locale (y compris les populations vulnérables comme les jeunes)

Questions facilitant l'identification des parties prenantes concernées (individus et institutions) :

- 1. Quels individus ou groupes jouent un rôle ou ont un intérêt dans le PAC ?** Par exemple, quelles populations sont mentionnées dans les engagements du pays (FP2020 ; Every Woman, Every Child (Chaque femme, chaque enfant) ; Objectifs de développement durable) ?
- 2. À qui revient la prise de décision concernant les problèmes de planification familiale dans le pays, et à qui revient la validation du PAC final ?**
- 3. Qui peut influencer sur les décisions ?** Par exemple, dans certains cas, les associations professionnelles agissent en tant que conseillers du ministère de la Santé et peuvent avoir une influence considérables sur les décisions techniques, notamment en ce qui concerne la répartition des tâches (p. ex., qui peut fournir quels types de moyens de contraception ?).
- 4. Qui sera potentiellement affecté par les résultats ?**
- 5. Qui fournit (ou fournira probablement) les ressources pour la mise en œuvre du PAC ?**
- 6. Qui peut ralentir ou mettre fin au projet ?**
Par exemple, travailler avec les autorités de réglementation pour obtenir l'approbation d'une politique ou l'enregistrement d'un produit peut prendre du temps ; le fait de les impliquer dès le début peut les aider à mieux comprendre la nécessité d'accélérer la procédure d'approbation.
- 7. Qui est exclu et pourrait n'avoir pas été pris en compte ?**
Par exemple, les populations marginalisées ou vulnérables, comme les travailleurs sexuels ou les personnes vivant avec le VIH, ont-elles été prises en compte ?
- 8. Qui est directement responsable de la mise en œuvre du PAC ?**
- 9. Qui a participé à la résolution des problèmes de planification familiale par le passé ?**

Tâche 2 : Analyse des parties prenantes

Le but d'une analyse des parties prenantes est d'évaluer l'importance des principaux individus, groupes et organismes susceptibles d'avoir une influence sur la réussite du PAC. Les deux composantes principales d'une analyse des parties prenantes sont la collecte d'informations concernant les parties prenantes et l'élaboration d'une cartographie des parties prenantes, un exercice visuel pour permettre de mieux comprendre les points de vue des parties prenantes et leur pertinence dans le processus de PAC. Ces informations permettent de classer (à l'étape 2, tâche 3) les parties prenantes que vous choisissez d'impliquer dans le processus de PAC, en tenant compte du temps et des ressources disponibles.

Collecte d'informations concernant les parties prenantes

Il est important de recueillir les informations concernant le domaine d'affiliation, l'expertise, les attentes, les préoccupations, les intérêts et le niveau d'engagement de chaque partie prenante pour mieux comprendre leurs points de vue et leur pertinence dans le processus de PAC. Il est utile de considérer ces aspects en relation à la fois avec l'institution formelle (par exemple, le ministère des Finances) et avec une personne spécifique au sein de cette institution qui est identifiée pour participer au processus de PAC (par exemple, l'agent de coordination au sein du ministère des Finances). Au cours de la phase d'élaboration du PAC, cet exercice peut être réalisé lors de la réunion de lancement pour le développement du PAC ou lors de l'analyse de situation, dans le cadre des consultations initiales des parties prenantes. Les informations recueillies peuvent être ajoutées à la matrice des parties prenantes créée à l'étape 2 : tâche 1 (**Annexe 3**).

Questions pour faciliter la collecte d'informations sur les parties prenantes

1. Quel est le niveau d'influence de la partie prenante ?

Le niveau d'influence fait référence à l'étendue de l'autorité et de l'influence (directe ou indirecte) de la partie prenante sur la réussite du PAC, y compris son autorité positionnelle, son pouvoir financier ou son pouvoir de persuasion sur les décideurs.

2. Quelle est l'étendue de la contribution potentielle de la partie prenante ?

Par exemple, la partie prenante possède-t-elle des informations, une expertise ou des ressources (actuelles ou potentielles) qui permettraient de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du PAC ? Quels points de vue ou quelles expériences spécifiques à sa communauté la partie prenante apporte-t-elle dans la conversation ?

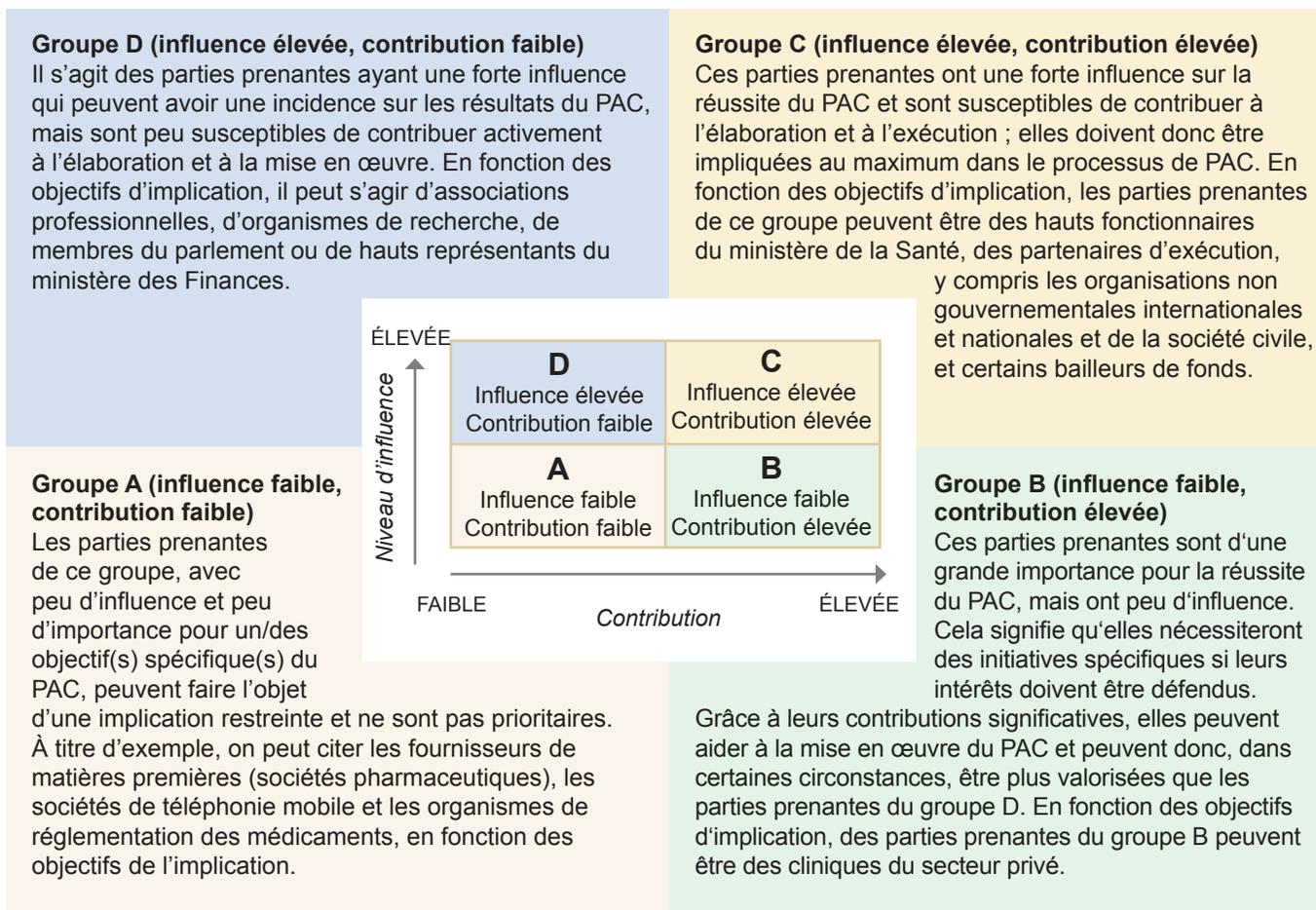
3. Quel est le niveau d'engagement de la partie prenante ?

Quel est le rôle de la partie prenante (individuel ou institutionnel) dans la mise en œuvre du PAC ? Quel est le degré d'investissement de la partie prenante et de la direction de l'organisation de la partie prenante dans la mise en œuvre du PAC ? Quels seront les effets du changement associé au PAC sur la partie prenante et sur son organisation (c-à-d., transparence accrue des budgets et des dépenses, impact sur les performances et amélioration de la coordination) ?

Réalisation d'une cartographie des parties prenantes

Après avoir recueillies des informations détaillées sur les parties prenantes, la tâche suivante consiste à dresser une cartographie de ces dernières (**Figure 2**). Il s'agit d'un exercice visuel et d'un outil d'analyse pour aider à déterminer dans quelle mesure les différentes parties prenantes pourraient être impliquées dans le processus de PAC, en fonction de leur niveau d'influence et de leurs contributions potentielles.

Figure 2 : Cartographie des parties prenantes



Pour dresser une cartographie des parties prenantes, chacune d'elle est classée par niveau d'influence (élevé ou faible) et par niveau de contribution (élevé ou faible), en fonction de l'objectif de l'implication. Dans ce contexte, l'influence renvoie à la capacité d'une partie prenante à avoir une incidence positive ou négative sur le développement du PAC, soit parce qu'elle a un pouvoir décisionnel direct, soit parce qu'elle peut influencer les décideurs. La contribution renvoie à la participation au processus de PAC. Les parties prenantes sont ensuite placées dans le quadrant (groupe) correspondant sur la carte des parties prenantes : A, B, C ou D. Les parties qui appartiennent aux groupes B, C et D doivent être considérées comme parties prenantes clés, car elles ont une influence considérable, peuvent apporter des contributions significatives au processus de PAC, ou les deux. Les ressources financières et humaines peuvent être concentrées sur ces groupes ; cependant, les parties prenantes du groupe A ne doivent pas être mises de côté ou ignorées. Étant donné que la cartographie doit être faite pour des objectifs d'implication spécifiques et révisée dans les phases 2 et 3 du processus de PAC, les parties prenantes peuvent passer dans différents quadrants pendant le processus de PAC.

Tâche 3 : Classement des parties prenantes

Il n'est pas pratique, et généralement pas nécessaire, d'impliquer tous les groupes de parties prenantes (ou toutes les parties prenantes d'un groupe) avec le même degré d'intensité tout au long du processus de PAC. Il est possible d'économiser du temps et de l'argent en prenant des décisions claires sur les personnes à impliquer et la raison de leur implication, à un moment précis du processus de PAC.

Questions à prendre en compte lors du classement des parties prenantes :

1. Combien de parties prenantes doivent être impliquées ?

Le nombre de parties prenantes ne doit pas être arbitraire. Il doit se fonder sur une bonne compréhension de l'objectif et du contexte d'implication des parties prenantes, et du niveau d'influence ou de contribution de ces dernières. L'implication d'un trop grand nombre de personnes risque de retarder le processus et d'augmenter les coûts, alors que le fait d'impliquer trop peu de personnes pourrait entraver l'adhésion et l'objectivité globales. Le recours aux représentants désignés de chaque groupe de parties prenantes peut permettre de garantir une large représentation avec un nombre raisonnable de personnes.

2. Qui choisit les parties prenantes ?

Parce que la sélection des parties prenantes peut avoir des conséquences politiques, le processus de sélection doit être aussi transparent que possible. Les raisons de la sélection de parties prenantes spécifiques (groupes ou individus) doivent être clairement indiquées afin de répondre à toutes les questions éventuelles concernant la sélection. Dans l'idéal, les groupes de parties prenantes doivent nommer leurs propres représentants.

3. Quand impliquer les différentes parties prenantes ?

Avec une bonne planification et un accord entre elles, les parties prenantes peuvent être impliquées uniquement dans les parties du processus qu'elles considèrent comme les plus pertinentes. Par exemple, les hauts fonctionnaires des ministères doivent être impliqués au début du processus de PAC, être tenus informés au milieu du processus, puis être de nouveau impliqués vers la fin du processus afin d'entériner les décisions ou les recommandations des autres parties prenantes. Il n'est pas nécessaire de les impliquer à chaque étape. Viser une implication totale des hauts fonctionnaires risque de retarder le processus, compte tenu des nombreuses priorités qui les retiennent.

Pour de plus amples informations sur le processus PAC, y compris les opportunités d'implication des parties prenantes à chaque phase du processus, consulter l'outil Processus en 10 étapes.

Étape 3 : PLANIFICATION

La troisième étape de l'implication des parties prenantes consiste à élaborer un plan pour orienter le processus d'implication des parties prenantes. Ce plan doit décrire en détail la manière dont les parties prenantes seront impliquées, y compris les approches générales, les méthodes d'implication spécifiques, les documents à utiliser et de calendrier de participation. Le plan doit également inclure les résultats souhaités de l'implication des quatre groupes de parties prenantes identifiés à l'étape 2, tâche 2. Une partie d'un modèle de plan d'implication des parties prenantes est fournie en **ANNEXE 4**.

Composantes d'un plan d'implication des parties prenantes

Approches et méthodes

Il existe de nombreuses approches et méthodes participatives d'implication des parties prenantes. Il peut être utile d'utiliser différentes méthodes aux différentes étapes du processus de PAC et avec différents groupes de parties prenantes. **Le tableau 1 : Approches et méthodes d'implication des parties prenantes** répertorie diverses approches et méthodes qu'il est possible d'utiliser pour chaque groupe de parties prenantes.

En outre, les différentes opportunités d'implication des parties prenantes dans le processus de PAC sont décrites dans les rubriques précédentes. Une planification minutieuse est nécessaire pour s'assurer que les approches et méthodes adoptées sont complémentaires et œuvrent de concert pour améliorer la réussite du processus global d'implication des parties prenantes.

Résultats souhaités

Les résultats souhaités qui sont établis dans le cadre de l'étude de la portée de l'implication (Étape 1) peuvent être adaptés à chaque groupe de parties prenantes. Comme certains résultats seront intangibles (par exemple, le « sentiment d'identité commune parmi les parties prenantes »), il est utile de prendre des mesures concrètes qui permettront de les évaluer. **L'annexe 2** donne des exemples de résultats souhaités pour chaque phase du PAC. En outre, *Aperçu de la Liste de Vérification de la Réalisation du PAC* comprend des questions qui aident à évaluer l'avancement du PAC, y compris des questions liées à l'implication des parties prenantes, et oriente les décisions concernant les mesures correctives nécessaires pour obtenir les résultats souhaités.

Ressources et responsabilités

Indiquer le personnel et les ressources qui seront alloués à la gestion et à la mise en œuvre de l'implication des parties prenantes au cours du processus de PAC. L'implication des parties prenantes peut être menée par divers organismes, mais une coordination de ces organismes est essentielle. Qui sera chargé de mener ces activités au sein de chaque organisme ? Quel budget a été alloué à ces activités ?

Calendrier

Fournir un calendrier présentant les dates auxquelles les diverses activités d'implication des parties prenantes auront lieu. Indiquer également quelles activités d'implication des parties prenantes seront intégrées à la feuille de route du PAC (Étape 2 de l'outil *Processus en 10 étapes*). Soyez réaliste quant à la durée des activités, et prévoyez toujours plus de temps, plutôt que moins, pour la planification et pour l'engagement des différents groupes.

Logistique

Les processus participatifs nécessitent de nombreux arrangements pratiques, notamment pour mettre en place des documents d'information conviviaux et des lieux de réunion adéquats. Des présentations PowerPoint ou des fiches signalétiques (comprenant les coordonnées de l'équipe d'assistance technique pendant la phase de développement du PAC et de l'agent de coordination du ministère de la Santé pendant la phase d'exécution) sur le PAC doivent être facilement accessibles pour être distribuées aux parties prenantes.

Tableau 1 | Approches et méthodes d'implication des parties prenantes

GROUPE	APPROCHE	MÉTHODE
Groupe A (Influence faible, Contribution faible)	<ul style="list-style-type: none"> Tenir informé Fournir des opportunités d'implication qui ont un coût minimal (temps, ressources) 	<ul style="list-style-type: none"> Fiches signalétiques Courriels Sondage électronique pour recueillir des avis sur l'élaboration et/ou la mise en œuvre du PAC Communiqués de presse
Groupe B (Influence faible, Contribution élevée)	<ul style="list-style-type: none"> Idem Groupe A, plus : Travailler avec les parties prenantes pour garantir que les besoins et préoccupations exprimés sont directement traduits dans le PAC et dans les mises à jour ou les révisions, et dans le cadre des ajustements en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Groupe A, plus : Consultation spécifique des parties prenantes lors de l'analyse de situation pour recueillir les points de vue des parties prenantes Appel à recommandations pour les interventions Examen des interventions prévues Participation aux réunions de suivi et de gestion de performance Inclusion dans le groupe consultatif sur la stratégie
Groupe D (Influence élevée, Contribution faible)	<ul style="list-style-type: none"> Idem Groupe B, plus : Consulter sur les domaines spécifiques d'expertise/de contribution Engagement proactif 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Groupe A, plus : Consultations individuelles Brèves mises à jour écrites ou verbales sur l'état d'exécution et les réalisations Invité d'honneur (participant) aux réunions de haut niveau du PAC
Groupe C (Influence élevée, Contribution faible)	<ul style="list-style-type: none"> Idem Groupe D, plus : Impliquer et consulter régulièrement Participer aux prises de décisions sur les priorités stratégiques, à la sélection des interventions et à l'estimation des coûts ; également à la mobilisation des ressources dans la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Groupe A, plus : Participation au comité consultatif sur les stratégies ou au groupe de travail PAC Participation aux réunions de suivi et de gestion de performance Participation aux consultations thématiques Entretiens avec les informateurs clés Forums pour la recherche de consensus et la prise de décisions

Étape 4 : GESTION

La dernière étape pour une implication efficace des parties prenantes est la gestion du processus d'implication une fois le plan d'implication des parties prenantes mis en œuvre. La gestion de l'implication des parties prenantes est le processus de communication et de travail avec ces dernières visant à répondre à leurs besoins et à leurs attentes, faire face aux problèmes qui se présentent et favoriser une implication appropriée dans le PAC. L'examen et l'ajustement du plan d'implication des parties prenantes à travers les phases est une partie importante de ce processus.

Activités de gestion de l'implication des parties prenantes :

- Impliquer les parties prenantes à des moments opportuns afin d'obtenir ou de confirmer leur engagement continu à la réussite du PAC.
- Gérer les attentes des parties prenantes par la négociation et la communication, afin de garantir la réalisation des résultats souhaités de leur implication.
- Répondre aux préoccupations éventuelles qui ne sont pas encore devenues des problèmes et anticiper les problèmes futurs qui pourraient être posés par les parties prenantes.
- Clarifier et résoudre les problèmes qui ont été identifiés.
- S'assurer que les parties prenantes tiennent leurs engagements vis-à-vis du processus PAC.
- Examiner et ajuster le processus d'implication.

Examen et ajustement

Un examen du processus d'implication des parties prenantes fournira aux acteurs concernés les informations dont ils ont besoin pour déterminer si le processus est une réussite et si les principes directeurs de l'implication des parties prenantes (c.-à-d., propriété et responsabilité partagées, inclusivité et représentation, transparence) sont respectés. Bien que cet examen puisse être réalisé à n'importe quel moment du processus de PAC, il peut être particulièrement utile au cours du passage de la phase de développement du PAC à la phase d'exécution.

Questions auxquelles l'examen doit fournir des réponses :

1. **Y a-t-il des résultats visibles ?**
2. **Les parties prenantes sont-elles impliquées de la bonne manière ?**
3. **Les parties prenantes concernées sont-elles toujours impliquées en permanence ? D'autres parties doivent-elles être invitées à nous rejoindre ?**

L'annexe 5 est une liste de vérification d'éléments spécifiques qui aidera dans le processus d'examen des parties prenantes. Une fois cet examen réalisé, des modifications préventives et correctives peuvent être apportées au plan d'implication des parties prenantes. Le plan d'implication doit rester fidèle aux objectifs souhaités de chaque phase du PAC.

ENCADRÉ 4 Utilisation des réunions périodiques du suivi pour l'implication continue des parties prenantes

L'un des principes fondamentaux d'un engagement efficace des parties prenantes est la mise en œuvre d'un processus continu par lequel les parties prenantes sont activement tenues informées et impliquées tout au long des phases du PAC, de la planification à l'exécution en passant par le développement. Les réunions périodiques du suivi constituent une approche qui peut être utilisée pour garder les parties prenantes concentrées et impliquées dans le processus de PAC. Des pays tels que le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie ont mis en place une ou plusieurs plateformes régulières dédiées pour examiner le performance du PAC avec les parties prenantes clés.

Sénégal : Au Sénégal, les parties prenantes à tous les niveaux du système de santé et au sein du gouvernement, des bailleurs de fonds, de la société civile et des partenaires d'exécution ont été impliquées dans le suivi de performance du premier PAC. Au niveau national, quatre sous-comités (organisés autour des domaines techniques du PAC) se réunissaient régulièrement tous les deux ou trois mois. Ils ont évalué l'état des activités dans chaque domaine technique, en appliquant une simple rubrique de signalisation routière — le vert pour en bonne voie, le jaune pour risque de retard, et le rouge pour retard. Au niveau sous-national, des réunions régionales régulières tous les trois à six mois ont permis aux parties prenantes — équipes de gestion du district et représentants du ministère de la Santé, partenaires d'exécution, bailleurs de fonds, société civile et dirigeants politiques locaux — d'examiner l'état d'avancement des activités, d'examiner les données sur la planification familiale et de discuter des défis, des réussites et des mesures correctives nécessaires. Au cours de la deuxième année d'exécution du PAC, ces réunions sont devenues des réunions trimestrielles de revue de performance de la planification familiale à Dakar, auxquelles les équipes de gestion régionales ont participé. Ces réunions ont permis d'améliorer la coordination entre le gouvernement, les partenaires et les bailleurs de fonds.

Tanzanie : Les cinq groupes consultatifs stratégiques (GCS) formés pendant la phase de développement ont été maintenus tout au long de la phase de mise en œuvre, leur rôle principal étant de coordonner les partenaires d'exécution, d'organiser les revues de performance et de fournir des conseils sur les orientations stratégiques. Les GCS se sont réunis au moins une fois par an. En outre, au cours de la période d'exécution de cinq ans, les parties prenantes chargées de la mise en œuvre de la planification familiale se sont retrouvées en réunions semestrielles d'une journée réunissant le gouvernement, les bailleurs de fonds et les partenaires d'exécution, y compris la société civile. Ces réunions étaient exclusivement consacrées aux examens de la progression du PAC, où les données sur les dépenses financières et les extrants du programme ont été examinées, et des décisions et des recommandations ont été formulées.

Zambie : La Zambie a mis en place plusieurs plateformes pour mieux connecter son groupe diversifié de parties prenantes, améliorant ainsi l'efficacité de leur travail et encourageant une large appropriation des activités de mise en œuvre. Les parties prenantes sont représentées aux réunions nationales annuelles d'examen de la planification familiale, aux réunions mensuelles du Groupe de travail technique national sur la planification familiale et aux réunions des comités de coordination interpayes qui réunissent le gouvernement et les bailleurs de fonds.

Annexe 1

Concepts supplémentaires d'implication des parties prenantes

Les trois principes directeurs de l'implication des parties prenantes

1. Propriété et responsabilité partagées

La propriété et la responsabilité de la réalisation des trois phases du PAC doivent être partagées entre toutes les parties prenantes, y compris le gouvernement, les partenaires d'exécution et les autres parties prenantes nationales. Cela inclut le partage des responsabilités de promotion et d'application de la mise en œuvre du plan.

2. Inclusion et représentation

La représentation des parties prenantes doit être vaste et inclure les membres des secteurs public et privé et les membres de la communauté. Toutes les parties prenantes clés doivent avoir la possibilité de contribuer aux décisions qui les concernent. De même, la correspondance ne doit pas toujours provenir du gouvernement ou des partenaires d'exécution. Au contraire, le flux d'informations doit être bidirectionnel, provenant de toute partie prenante ayant des informations importantes à partager. Ce type d'inclusivité et de représentation peut être encouragé par la création d'un environnement qui permette aux parties prenantes de participer à la planification, au développement et à l'exécution du plan.

3. Transparence

Les parties prenantes doivent être informées de manière exhaustive de l'objectif du PAC, du processus d'élaboration et des bénéfices potentiels de la mise en œuvre du plan. Par exemple, si des changements institutionnels sont attendus à la suite du PAC, les parties prenantes doivent être informées de l'incidence qu'auront ces changements sur leur travail ou leur accès aux services. Au cours de la phase de mise en œuvre, les parties prenantes pourraient avoir besoin de partager des informations détaillées sur leurs projets, notamment les détails de leurs dépenses et de leurs résultats, pour faciliter le suivi du rendement et la responsabilisation.

L'implication des parties prenantes en tant que processus de changement

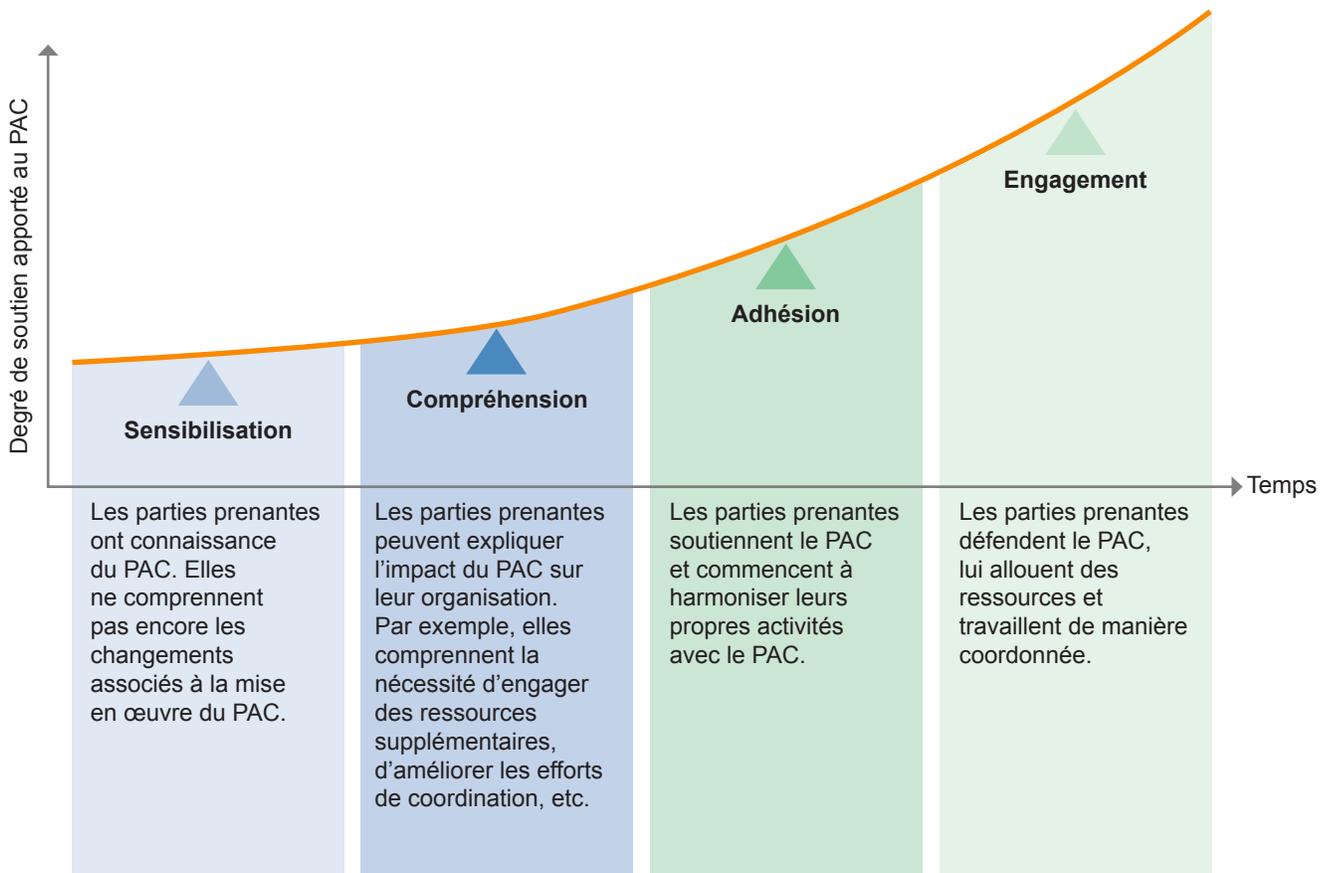
Il est souvent supposé à tort que l'adhésion au PAC par les parties prenantes est garantie dès le début du processus de PAC et que cette adhésion reste uniforme tout au long des trois phases du PAC. Cependant, le PAC en lui-même est un processus de changement. Il représente une opportunité de changement de paradigme en ce qui concerne les efforts d'un pays pour répondre à ses besoins de planification familiale, de la situation actuelle du pays à la situation souhaitée (voir figure ci-dessous). Il ne s'agit pas d'un événement unique et il ne se produit ni de manière instantanée ni de manière automatique, mais par l'intermédiaire d'actions délibérées sur une continuité.

Il en va de même de l'adhésion des parties prenantes, qui doit être gérée efficacement pendant les trois phases du PAC. Les experts en gestion du changement utilisent une courbe d'engagement (voir figure ci-dessous) pour décrire les différentes étapes que les parties prenantes doivent franchir pour parvenir à un engagement. Avant que cet engagement ne soit obtenu, il est nécessaire de sensibiliser, de comprendre et ensuite de susciter l'adhésion. Toutefois, le niveau de soutien d'une partie prenante peut s'étioler à tout moment au cours du processus, raison pour laquelle l'atteinte d'une étape spécifique de la courbe ne garantit pas le succès des étapes suivantes. Ce cadre permet d'orienter le processus d'implication des parties prenantes.

Figure 3 : Le plan d'application chiffré en tant que processus de changement

SITUATION ACTUELLE	SITUATION SOUHAITÉE
<ul style="list-style-type: none"> Un pays ne possède pas de plan ou possède un plan inexploité. Il n'existe pas de mécanisme de coordination des rôles et des contributions des parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Un pays possède un plan actif dans lequel les parties prenantes mettent en œuvre des interventions et le gouvernement, les bailleurs de fonds et les partenaires d'exécution dirigent l'attribution des ressources.
<ul style="list-style-type: none"> Un groupe de travail technique pour la planification familiale peut être actif, mais essentiellement pour partager des informations sur les activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe un groupe de travail technique fonctionnel. Ses objectifs concordent avec la mise en œuvre du plan, avec pour mandat clair de suivre le même plan et de rendre compte de ses résultats.
<ul style="list-style-type: none"> L'implication des parties prenantes se limite au gouvernement, aux bailleurs de fonds et aux partenaires d'exécution. Les autres parties prenantes fondamentales sont sous-représentées. 	<ul style="list-style-type: none"> Les parties prenantes participent largement à la planification et à la mise en œuvre des programmes, y compris à la prise de décision.
<ul style="list-style-type: none"> Un mécanisme solide de suivi des performances du programme fait défaut ou est insuffisant pour informer la planification et la coordination du plan. 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe des preuves attestant des progrès de la mise en œuvre du plan, alimentées par un solide mécanisme de suivi des performances.
<ul style="list-style-type: none"> La transparence des fonds disponibles utilisés pour les programmes de planification familiale est sous-optimale pour toutes les sources. 	<ul style="list-style-type: none"> Les parties prenantes sont informées des financements disponibles pour la mise en œuvre et de la manière dont ils peuvent être utilisés pour produire des résultats.

Courbe d'engagement des parties prenantes



Annexe 2

Modèle d'étude de la portée de l'implication

PHASE	OBJECTIFS	MESURES	RÉSULTATS SOUHAITÉS
Phase 1. Planification	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la compréhension parmi les parties prenantes de la raison d'être du PAC Garantir l'adhésion du gouvernement au PAC Arriver à un accord des parties prenantes concernant l'objectif et l'orientation du PAC, y compris l'engagement des ressources financières, humaines et autres Identifier les problèmes et conflits potentiels concernant les efforts en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les parties prenantes clés et générer une première matrice des parties prenantes Consulter les parties prenantes clés pour comprendre leurs intérêts, leurs préoccupations et leurs attentes Organiser une réunion de lancement regroupant le groupe de travail PAC, l'équipe d'assistance technique, les partenaires de développement et les autres parties prenantes clés 	<ul style="list-style-type: none"> Ressources engagées Désignation de l'agent de coordination gouvernemental Constitution et implication du groupe de travail PAC dans la prise de décision quant à la formation d'une équipe d'assistance technique et à l'approbation de la feuille de route pour l'élaboration du PAC. Mise en place d'une équipe d'assistance technique Élaboration de la feuille de route du PAC par l'équipe d'assistance technique constituée et approbation par le groupe de travail PAC
Phase 2. Développement	<ul style="list-style-type: none"> Établir une conception commune du PAC Tenir les parties prenantes informées des développements du PAC et de l'impact potentiel sur ces dernières Recueillir l'avis des parties prenantes sur l'élaboration de la stratégie technique et l'évaluation des coûts Promouvoir un cercle de responsabilité élargi concernant les décisions sur les éléments à inclure dans le PAC S'assurer que les préoccupations et les aspirations des parties prenantes sont comprises et prises en compte Obtenir l'engagement des parties prenantes pour la mise en œuvre du PAC 	<ul style="list-style-type: none"> Développer, mettre en œuvre et superviser un plan d'implication des parties prenantes et de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Compréhension claire des intérêts et des préoccupations des parties prenantes Parties prenantes impliquées dans la priorisation et l'approbation Les parties prenantes estiment être bien informées et comprennent le processus du PAC Participation vaste et active des parties prenantes dans le processus du PAC Direction sous-nationale impliquée et adhésion obtenue Meilleure cohésion et sentiment d'identité commune parmi les parties prenantes Les parties prenantes partagent une vision commune à l'appui du PAC en tant que véhicule principal d'orientation de l'action vers l'atteinte des objectifs PF du pays. Plus grande visibilité du PAC au sein des ministères Couverture médiatique du lancement du PAC Ressources financières engagées pour les processus de mise en œuvre du PAC Après son lancement officiel, le PAC a été rendu public et disséminé auprès d'un large éventail de parties prenantes à divers niveaux (y compris au niveau sous-national) en utilisant différents canaux de communication.
Phase 3. Exécution	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'engagement du gouvernement envers le PAC Obtenir l'engagement des parties prenantes pour la mise en œuvre du PAC Mise en place de canaux de communication plus ouverts pour favoriser la confiance et la transparence entre les parties prenantes Mise en place de modalités de travail entre les parties prenantes fondées sur la responsabilité partagée et la responsabilisation mutuelle Harmoniser les priorités et les ressources des partenaires avec les priorités globales du PAC Maintenir ou améliorer la visibilité du PAC Tenir les parties prenantes informées des efforts du PAC 	<ul style="list-style-type: none"> Révision, mise en œuvre et suivi du plan d'implication des parties prenantes Encourager les parties prenantes à établir des plans de travail annuels communs pour le PAC Mise en place de mécanisme de suivi des performances et renforcement des mécanismes existants 	<ul style="list-style-type: none"> Participation vaste et active des parties prenantes dans le processus du PAC Élaboration, coordination et suivi du plan de travail annuel commun Plan entièrement mis en œuvre et supervisé par les parties prenantes nationales des secteurs public et privé Création de partenariats multipartites pour atteindre les objectifs nationaux Transparence des informations et des procédés Mécanismes en place pour permettre aux parties prenantes d'apporter leur contribution et de donner leur avis Partage des données de performance du PAC, lesquelles sont examinées conjointement, et mesures préventives/correctives prises par les parties prenantes respectives

Annexe 4

Partie d'un modèle de plan d'implication des parties prenantes

Groupe/Type**	Résultats souhaités	Méthodes	Calendrier (mois)						Qui est responsable de l'implication ?
			1	2	3	4	5	6	
Groupe C									
Direction du ministère de la Santé (ministres, secrétaire permanent, directeur général)	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PAC • Ressources engagées • Désignation de l'agent de coordination gouvernemental • Meilleure visibilité du PAC au sein des départements/services concernés du ministère de la Santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les évolutions du PAC, obtention des autorisations et conseils sur l'orientation stratégique du PAC • Consultation des notes explicatives et des coûts du PAC (haut niveau) 	X		X		X		Responsable, département planification familiale/Chef de projet
Bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux consultations • Ressources du processus PAC • Engagements en matière de financement intégrés dans l'analyse des écarts 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du PAC au groupe de développement sanitaire (au début du processus d'élaboration et avant le lancement) 	X			X		X	Responsable, département planification familiale/
		<ul style="list-style-type: none"> • Convoquer une réunion de consultation thématique à l'intention des bailleurs de fonds 	X						Équipe d'assistance technique/Chef de projet
Partenaires d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux consultations • Ressources du processus PAC • Plan de travail annuel commun de la première année 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer de l'avancement du PAC à l'occasion des réunions trimestrielles • Préparer l'harmonisation des futurs plans de travail avec le PAC 	X		X			X	Responsable, département planification familiale/Chef de projet
		<ul style="list-style-type: none"> • Convoquer des réunions de consultation thématiques en fonction du domaine d'expertise 		X					
		<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers pour mettre sur pied des interventions, les prioriser et prendre des décisions y relatives 			X	X			
		<ul style="list-style-type: none"> • Convoquer une réunion d'examen final/ d'approbation 							X
Groupe D									
Centrales d'achat de médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux consultations • Projections du PAC concernant les produits contraceptifs approuvés 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation au cours de l'élaboration des projections concernant les produits du PAC 	X	X					
		<ul style="list-style-type: none"> • Convoquer une réunion de consultation thématique 			X				

** Peut également être détaillé par nom de partie prenante

Groupe/Type**	Résultats souhaités	Méthodes	Calendrier (mois)						Qui est responsable ?
			1	2	3	4	5	6	
Médias	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux consultations Comptes-rendus et communiqués des médias sur le PAC et les problèmes de planification familiale 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les médias à faire connaître le PAC et les problèmes de planification familiale et leur donner des orientations 	X				X		
Ministère de l'éducation, Ministère de la parité	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux consultations Réception des avis concernant les questions multisectorielles du PAC 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation pour s'assurer que l'élaboration et la mise en œuvre du PAC suivent une perspective multisectorielle 	X		X				
Groupe B									
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux consultations Réception des avis dans le cadre du PAC concernant les questions relatives aux jeunes et comment y répondre au mieux 	<ul style="list-style-type: none"> Convoquer une réunion de consultation thématique 	X			X			
		<ul style="list-style-type: none"> Tenir des discussions de groupe avec différents profils de jeunes pour comprendre leurs différents points de vue sur la façon dont le gouvernement peut garantir que leurs droits et leurs désirs en matière de contraception sont remplis 	X			X			
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux consultations Réception des avis dans le cadre du PAC concernant les questions du secteur privé et la façon de tirer parti du secteur privé pour garantir des interventions à grande échelle et durables 	<ul style="list-style-type: none"> Convoquer une réunion de consultation thématique 	X						
Groupe A									
Sociétés pharmaceutiques et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Compréhension du processus de PAC Réception des avis dans le cadre du PAC concernant les moyens de mobilisation des sociétés pharmaceutiques et des fournisseurs pour garantir la réussite 	<ul style="list-style-type: none"> Invitation à la réunion de lancement Consultation en face-à-face Mises à jour par courriel 	X		X				
Organismes de réglementation des médicaments	<ul style="list-style-type: none"> Compréhension du processus de PAC Réception des avis dans le cadre du PAC concernant les moyens de mobilisation des organismes de réglementation des médicaments pour garantir la réussite 	<ul style="list-style-type: none"> Invitation à la réunion de lancement Consultation en face-à-face Mises à jour par courriel 	X		X				

Annexe 5

Liste de contrôle de l'implication des parties prenantes

	Critères d'examen	s/o	O	N	Mesure corrective	Commentaires
Planification de l'implication des parties prenantes : étapes 1 à 3	Preuve formelle de l'objectif et de la portée de l'implication					
	Processus d'identification des parties prenantes transparent et documenté					
	Diversité des types de parties prenantes incluses dans le plan d'implication					
	Une analyse exhaustive des parties prenantes est menée durant les premières phases de l'élaboration du PAC, et les intérêts et préoccupations des parties prenantes sont documentés.					
	Le groupe de travail PAC est pleinement informé du plan d'implication et le soutient					
	Allocation des budgets et des ressources humaines pour entreprendre un processus délibéré d'implication des parties prenantes afin d'atteindre les résultats souhaités					
	Utilisation de différents mécanismes pour impliquer les parties prenantes en fonction de leurs besoins					
Gestion de l'implication des parties prenantes : étape 4	Les parties prenantes apportent leur contribution, discutent et se mettent d'accord sur les problèmes soulevés et les interventions adoptées pour le plan					
	Les parties prenantes participent au processus de prise de décision concernant les interventions prioritaires					
	Il existe un nombre suffisant d'opportunités de participation pour offrir une plateforme de discussion et de résolution conjointe des problèmes du plan					
	Les documents de préparation du PAC sont facilement accessibles aux parties prenantes					
	Le déroulement et le format des réunions promeut un dialogue ouvert et le libre échange d'idées et de points de vue					
	Utilisation d'un processus officiel pour s'assurer que les parties prenantes comprennent le PAC et y adhèrent avant l'approbation finale et le lancement					
	Le PAC a été rendu public et disséminé auprès d'un large éventail de parties prenantes à divers niveaux (y compris au niveau sous-national) en utilisant différents canaux de communication					
	Les parties prenantes partagent la responsabilité de plaider activement pour le compte du pays et/ou des partenaires afin d'obtenir des ressources pour réaliser le PAC					
	Il existe un solide mécanisme de coordination de reconnaissance des aspects nationaux et sous-nationaux du système, dans lequel les parties prenantes participent régulièrement et efficacement					
	Les partenaires de développement travaillent en coordination active avec le gouvernement et entre eux pour aligner et harmoniser l'allocation des ressources aux activités du PAC					